Attentions aux arnaques sur internet !

Publié le : Vendredi 27 Juin 2025 09:11
Clics : 1023

Beaucoup de personnes, demandant des actes d'état civil, se retrouvent souvent sur des sites payants, les moteurs de recherche favorisant les sites qui les payent. Les administrés sont facturés et ne recoivent pas les actes, voir se retrouvent avec des abonnements mensuels.

Seules les mairies sont habilitées à délivrer des actes d'état civil ou à fournir des renseignements vérifiés.

La délivrance des actes d'état civil est gratuite.

Avant de commencer une démarche administrative sur internet, en cas de doute ou si vous n'êtes pas sûr de vous, contactez votre mairie, ou une Maison France Services :

2 bis rue Louis Pasteur 09700 Saverdun 05 32 74 15 51

Quelques soient les démarches administratives, ou recherche d'informations, passez par service-public.fr, le site officiel de l'administration française.

DANS TOUS LES CAS, NE DONNEZ JAMAIS VOS COORDONNÉES BANCAIRES OU DONNÉES PERSONNELLES À DES SITES, SANS VÉRIFIER AU PRÉALABLE LA NATURE EXACT DE CES SITES.

Phoca PDF